



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025
SEANCE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le jeudi 13 mars 2025.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS et Yannick ZIEGLER.

Absent excusé et représenté :

Mme Katia ZIEGLER-GAERTNER a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.

Absent excusé et non représenté :

M. Emmanuel HIRTH.

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20.01.2025.**
- 3. Création d'une chaufferie biomasse – Mise à jour de l'étude de faisabilité.**
- 4. Mise en place de panneaux solaires sur la toiture de la mairie.**
- 5. Compte Financier Unique (CFU) 2024.**
- 6. Affectation des résultats 2024.**
- 7. Impôts locaux : taux 2025.**

8. Budget primitif 2025.**9. Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte fiscal et financier :**
Création d'une aire de jeux.**10. Renouvellement de la convention territoriale globale entre la commune de Schweighouse-Thann et la CAF du Haut-Rhin pour la période 2025-2029.****11. Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance.****12. Rapports de réunions et commissions.****13. Divers.**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Dominique LAGEL assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignés secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE – Mise à jour de l'étude de faisabilité.

Par délibération numéro 2024.11.26/032 en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur afin d'alimenter les différents bâtiments communaux (mairie-école – logement, presbytère – logement existant et futur, atelier communal, Dorfhisla, maisons communales – logements en location).

Une étude de faisabilité a été conduite en 2024 par le Bureau d'Etude West et concluait sur un projet techniquement et économiquement viable et approprié aux besoins de la commune et du secteur concerné.

Afin de mener à bien cette opération, il convenait de réaliser une mise à jour de l'étude de faisabilité afin d'adapter le projet aux nouvelles conditions, notamment le nouvel emplacement. Cela inclut des aspects comme l'accessibilité, l'infrastructure, et d'autres éléments logistiques ou techniques qui pourraient affecter la réalisation du projet.

M. le Maire présente la mise à jour de l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'Etude West.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à :

Chaufferie	Bâtiment et installation thermique		815 285.13 €
Honoraires	Maîtrise d'œuvre	11.00%	89 681.36 €
	Bureau de contrôle	1.00%	8 152.85 €
	S.P.S (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé)	0.50%	4 076.43 €
	Repro, publication	1.00%	8 152.85 €
TOTAL HT			925 348.63 €
TVA		20.00%	185 069.72 €
TOTAL TTC			1 110 418.35 €

Le Conseil, après en avoir délibéré avec **12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**,

APPROUVE la mise à jour de l'étude de faisabilité et confirme son approbation pour la réalisation d'une chaufferie biomasse, de son réseau de chaleur associé.

AUTORISE M. le Maire à lancer les consultations des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions auprès de :

- La Collectivité Européenne d'Alsace,
- La Région Grand Est,
- L'ADEME ;
- La DREAL - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- L'Etat (la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Fond Vert ...),
- Le Pays Thur Doller (Fond Leader, ...) ;
- La Communauté de Communes Thann-Cernay ;
- Autres organismes susceptibles d'accompagner le projet.

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. MISE EN PLACE DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles relatifs aux compétences des communes en matière de gestion de l'énergie et de l'environnement ;

Vu la politique énergétique de la commune, visant à réduire son empreinte carbone et à encourager les énergies renouvelables ;

Vu la proposition de l'**ACVTD (Association pour les Centrales Villageoises Thur et Doller)**, en partenariat avec Solarcoop, de participer à la commande groupée de kits solaires ;

Considérant que la transition énergétique est une priorité pour la commune, dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement durable ;

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie permettrait de réduire les coûts énergétiques de la commune tout en produisant une énergie propre et renouvelable ;

Considérant que le toit de la mairie est bien exposé au soleil et peut accueillir une installation photovoltaïque sans gêner l'esthétique du bâtiment ni sa fonction ;

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie permettra de réduire la consommation d'énergie de la commune tout en contribuant à la transition énergétique ;

Considérant que le prix de quatre panneaux portrait photovoltaïques (soit deux kits) Voltec 500Wc est de 1 800 € TTC (hors frais de livraison), représentant un investissement adapté aux besoins énergétique actuels de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'installation de quatre panneaux portrait photovoltaïques (soit deux kits) Voltec 500Wc sur la toiture de la mairie pour un montant total de 1 800 € TTC hors frais de livraison.

D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents nécessaires pour l'acquisition et l'installation des panneaux.

DIT que les panneaux seront installés en régie.

5. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU).

Vu le code général des collectivités territoriales (article L.1612-12 du CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Schweighouse-Thann ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Schweighouse-Thann ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Schweighouse-Thann.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2024.

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU), fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **230 584,33 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité** des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		62 001,32 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		168 583,01 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		230 584,33 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-31 980,39 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-43 700,00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E	-75 680,39 €
AFFECTATION = C	=G+H	230 584,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		75 680,39 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		154 903,94 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

7. IMPOTS LOCAUX : TAUX 2025.

Conformément aux articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Madame l'Adjointe Marie-Paule MORIN présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame l'Adjointe Marie-Paule MORIN expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les règles fiscales prévues à l'article 1636 B *sexies* du code général des impôts,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

En conséquence Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents :

FIXE pour l'année 2025 les taux suivants :

- TH (Taxe d'**H**abitation) : 8,95 %
- TFB (Taxe **F**oncière **B**âtie) : 26 %
- TFNB (Taxe **F**oncière **N**on **B**âtie) : 50,4 %

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8. BUDGET PRIMITIF 2025.

La parole est donnée à Mme l'Adjointe aux Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec **12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**,

ADOpte le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	610 163,94 € en équilibre des dépenses et des recettes.
<u>Section d'investissement</u> :	1 305 393,89 € en équilibre des dépenses et des recettes.

AUTORISE M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

9. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER :

Création d'une aire de jeux.

Rapport présenté par Monsieur Bruno LEHMANN, Maire,

Résumé

Le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été mis en œuvre en 2015, pour une période de 5 ans, sur le précédent mandat de 2015 à 2020. Le pacte a fait l'objet de 3 avenants et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire

communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements pour la période 2021-2026 : la poursuite du versement aux communes de fonds de concours, la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales, la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

RAPPORT

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2021-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 29 novembre 2021.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents :

D'APPROUVER l'opération d'investissement pour la création d'une aire de jeux et son plan de financement, se présentant comme suit :

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
	Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	35 629,44 €	0 €
b Subventions	13 539.00 €	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	22 090.44 €	0 €
Part financée par la commune	11 045.44 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	11 045.00 €	0 €

DE SOLLICITER la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **11 045.00 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

DE CHARGER M. le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

10. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN ET LA CAF DU HAUT-RHIN POUR LA PERIODE 2025-2029.

La première Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2021 entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, une partie des communes du territoire ainsi que le syndicat scolaire de la Petite Doller, est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour la période 2025-2029, outil de développement et dispositif de financement, afin de poursuivre et renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes.

La nouvelle CTG, dite de deuxième génération, vise à répondre de manière cohérente et pertinente aux besoins des familles sur le territoire et à donner une meilleure lisibilité des actions auprès des communes, de la CAF et des différents acteurs du territoire à travers différents axes tels que la petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, le logement, et l'animation de la vie sociale.

La CTG constitue désormais le socle de toute relation contractuelle entre les CAF et les collectivités territoriales, permettant de définir des objectifs communs et d'intégrer l'engagement de la CAF pour le cofinancement éventuel des dépenses prévues par la collectivité, en matière de développement des services aux familles.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Commune de Schweighouse-Thann, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) et l'ensemble des communes du territoire ainsi que le syndicat scolaire de la Petite Doller pour période 2025-2029 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) et tous les documents afférents ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout avenant à la CTG nécessaire à l'ajout des « fiches communes » conclues et signées par les communes.

11. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PREVOYANCE ET PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales

représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

12. RAPPORTS DE REUNIONS ET COMMISSIONS.

12.1 – Rapports de réunions et évènements.

- le 22.01.2025 : Bureau SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Données techniques et financières – Préparation du conseil du 5 février 2025** (– Création d'un emploi temporaire d'agent d'accueil à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité – Débat d'orientation budgétaire – Passation du contrat type pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique pour la période 2025-2029) – **Points divers** (– Ressources humaines – Expérimentation 2025 – Actions de sensibilisation 2025).

- le 27.01.2025 : Bureau CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Communication – Numérique – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Infrastructures – Assainissement – Eau – Santé – Tourisme – Calendrier – Divers. Le compte-rendu est à disposition sur le site intranet de la CCTC.

- le 02.02.2025 : Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang (ADS).

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Légère baisse des donneurs et un budget juste à l'équilibre.

- le 05.02.2025 : Conseil Syndical SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 – administration générale** (– Création d'un emploi temporaire d'agent d'accueil à pourvoir au

titre d'un accroissement saisonnier d'activité – Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance) – **Finances** (– Débat d'orientations budgétaires) – **Conventions** (– Passation du contrat type pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usagers graphiques avec CITEO pour la période 2025-2029) – **Divers**.

- le 06.02.2025 :

- Réunion du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de BURNHAUPT. Mmes les Conseillère Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS y ont assisté. Toutes les contributions des communes financent l'entretien de la maison sans contrepartie pour la commune. Cela pose la question sur l'intérêt de l'adhésion.
- Comité directeur du Syndicat scolaire de la Petite Doller. 299 élèves actuellement. Une subvention exceptionnelle de 300 € a été versée pour financer le transport au Parlement Européen et à Schirmeck.

- le 07.02.2025 : Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Salle des fêtes (AGS). M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire : – Modification des statuts.

Assemblée générale ordinaire : Budget largement excédentaire. Tarifs des location revus à la hausse pour 2025 pour les extérieurs et les Schweighousiens.

- le 08.02.2025 : Conseil de Communauté.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Infrastructures – Assainissement – Eau – Santé – Tourisme – Divers.

Le compte-rendu est à disposition sur le site intranet de la CCTC.

- le 13.02.2025: Bureau SIAEP.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – PV dernière réunion – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Fuites 2024 – Travaux divers – Budget – Prix de l'eau – Redevance Agence de l'eau – BP 2025 – Dossier CCTC – Divers.

- le 16.02.2025 : Assemblée Générale de l'Association de Pêche de Schweighouse (APS)

M. l'Adjoint Michel SCHMITT et Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y ont assisté.

L'association compte 35 membres. Le « Home » peut être loué par des particuliers ou des associations. Les tarifs restent inchangés.

Du bois sera acheté par la commune pour remplacer celui utilisé pour la fabrication des tables et bancs de la nouvelle aire de jeux.

- le 17.02.2025 : Assemblée Générale de l'Association des Bouilleurs de Cru.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT et Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y ont assisté.

L'association compte 69 membres. Solde bénéficiaire. 14 locations d'alambic. Portes ouvertes 2025 le 29 juin.

- le 21.02.2025 : Assemblée Générale de l'AMTS (Association du Marché de nos Terroirs de Schweighouse).

Quatre nouveaux membres ont rejoint le comité.

En 2025, 7 marchés seront organisés d'avril à octobre.

Le projet de mise en place d'une chaudière biomasse entraînera une relocalisation partielle du marché.

Solde tout juste à l'équilibre.

- le 22.02.2025 : Passation de commandement de Centre de Première Intervention d'Aspach-Michelbach entre le lieutenant Thierry GWINNER et l'adjudant-chef Frédéric SCHUBNEL.
M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

- le 25.02.2025 : Copil SCOT à l'embarcadère.
M. le Maire y a assisté.

- le 26.02.2025 :

- Réunion de l'Association Foncière pour le vote du budget. M. le Maire était présent.

- Bureau SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Données techniques et financières – Préparation du conseil du 5 février 2025** (– Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 – Adoption du budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits au titre de l'année 2025 – Modification des tarifs Convention avec le Pays Thur Doller pour le projet Défi Famille Eco-Engagées – Convention avec l'association Krempel & Pric à Prac pour l'accès à la déchèterie de Willer sur Thur – Bilan de sensibilisation 2025) – **Points divers** (SM4 : Centre de compostage – Divers)

- Comité Directeur du SMABVD.

Ordre du Jour : – Compte administratif 2024 – Compte de gestion 2024 – Affectation des résultats 2024 – Budget primitif 2025 – Revalorisation de l'indemnité de secrétariat de mise à disposition du Secrétaire Général de la commune de Burnhaupt-le-Haut auprès du Syndicat mixte d'assainissement de la basse vallée de la Doller – Révision du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Remboursement des frais d'affranchissement et de téléphonie fixe 2024 à la commune de Burnhaupt-le-Haut – Protection sociale complémentaire – Divers

- le 01.03.2025 : Assemblée Générale de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil par M. Joël ROUDAIRE, Maire de Kembs – Introduction par le Président Fabian JORDAN – Partie statutaire : rapport d'activité et comptes 2024 ; budget 2025 – Du « ZAN » à la proposition de loi « TRACE » : point d'étape sur le dispositif foncier, sa mise en œuvre et son calendrier, par l'ADAUHR – Informations et échanges sur l'actualité des budgets des collectivités et financement de l'Etat – Allocution du Préfet.

- le 03.03.2025: Bureau CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Aménagement du territoire – Logement – Infrastructures – Assainissement – Tourisme – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est à disposition sur le site intranet de la CCTC.

- le 05.03.2025 :

- Rendez-vous en mairie entre M. le Maire Bruno LEHMANN, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN, M. Jean-Marc BERNAUD de TEA (Territoire Energie d'Alsace) et M. Pascal DEVAUX d'Enedis concernant l'enfouissement ou le déplacement de la ligne aérienne traversant la cour de l'école située sur la section 02, parcelle 146.

Dans le cadre de travaux futurs relatifs à la construction de la chaufferie biomasse à proximité de cette cour, la commune envisage de réaménager cette dernière. Ce réaménagement nécessitant un réajustement de l'infrastructure existante, il serait souhaité que la ligne aérienne actuellement en place soit déplacée afin d'éviter tout risque pour les élèves et le personnel, tout en permettant l'optimisation de l'aménagement de l'espace.

L'enfouissement étant trop onéreux, un déplacement d'ouvrage semble plus judicieux. Un devis sera établi afin d'en connaître le montant.

Il a été constaté que le coût de l'abonnement actuel est plus élevé que la consommation réelle d'électricité à l'étang de pêche.

Afin d'optimiser les dépenses, une demande de modification du contrat sera effectuée.

- Réunion bilan du Conseil de Fabrique.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 09/04/2024 – Bilan financier 2024 – Rapport d'activités 2024 – Présentation des projets 2025 – Divers.

211 repas vendus ont été vendus lors de l'opération couscous.

Devis demandés pour la restauration des vitraux.

En 2025 : descente de l'horloge et augmentation de l'éclairage dans l'église.

Des festivités seront organisées en 2026 pour célébrer le centenaire de l'église.

- le 06.03.2025 :

- Visite périodique de la commission de sécurité de l'arrondissement de Thann-Guebwiller à la salle des fêtes. Un avis favorable a été émis.

- Comité directeur du SIAEP

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Octobre 2024 – Volumes eau pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites 2024/2025 – Travaux 2024 – Prévision travaux 2025 – Présentation et approbation du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation des résultats – Budget Primitif 2025 – Prix de l'eau et location compteur – Redevance Agence de l'eau – Dossier CCTC – Protection sociale complémentaire.

- le 11.03.2025 : Assemblée Générale du GIC16.

Ordre du jour : – Allocution de la présidente et rapport moral – Approbation du procès-verbal de la dernière AG – Compte rendu du trésorier et approbation des comptes, élection de 2 réviseurs – Prélèvements de Gibier – Dégâts de sangliers, fonctionnement du FIDS – Élection au Bureau : intégration de M. Jean-Marie HELBLING – Fixation de la cotisation pour la campagne 2025-2026 – Validation des subventions – Sauvetage des faons de chevreuil – Sorties concertées Corvidés, avec la participation de M. Jérôme LUCKERT – Souhaits et actions à mener dans le futur, échange avec la salle – Intervention des personnalités présentes

- le 12.03.2025 : Rendez-vous en mairie entre M. le Maire Bruno LEHMANN, et M. Pascal HAUBENSACK de la Brigade Verte concernant la problématique du stationnement gênant, notamment sur les routes départementales. A la demande de la municipalité, une vigilance accrue a été mise en place afin de limiter ces stationnements gênants.

Des verbalisations sont envisagées en cas de non-respect des règles de stationnement.

Afin de mieux encadrer le stationnement, une signalisation horizontale pourrait être mise en place rue du Pont d'Aspach.

- le 14.03.2025 :

- Rendez-vous au centre des impôts de Thann concernant l'imposition de la taxe d'habitation sur certains locaux communaux utilisés par le Conseil de Fabrique et par l'association ABC. En effet, depuis deux ans, ces entités reçoivent une notification de taxe d'habitation à régler, ce qui semble inapproprié compte tenu de l'usage réel des lieux.
Ces locaux doivent être requalifiés sous une dénomination plus appropriée, ce qui pourrait permettre une exonération de la taxe d'habitation.
- Rendez-vous entre M. Bruno LEHMANN (Maire), M. Thierry HORNY (CCTC- Eclairage public) et MM. Bernard SPITTLER (président de l'APS) et Charles DA SILVA membres de l'APS) concernant le contrat d'électricité de l'étang de pêche.
- Rendez-vous en mairie entre M. Bruno LEHMANN (Maire), Julie BUCHELE (secrétaire de mairie) et Mme Catherine WALTER (Architecte au CAUe) concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la chaufferie biomasse.

- le 17.03.2025 : Bureau CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Infrastructures – Culture – Economie – Tourisme – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est à disposition sur le site intranet de la CCTC.

- le 18.03.2025 : Conseil d'école du RPI de « la Petite Doller ».

Mme l'Adjointe Laurence WEISS y a assisté.

Ordre du jour : – Lecture et approbation du compte - rendu du conseil d'école du 1^{er} trimestre – Fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2025-2026 (– Effectif à la rentrée 2025 – Répartition des classes) – Résultats des évaluations nationales – La vie à l'école – La sécurité dans le RPI – Points soulevés par les parents.

Le RPI compte 295 élèves pour 12 classes (4 maternelles et 8 élémentaires).

Dates à retenir :

- Le 22.05.2025 : exposition « Tous à table ! ».
- Le 23.05.2025 : kermesse de l'école.

12.2 – Rapports de commissions.

- le 04.02.2025 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction d'1 CU, 2 DP et 1 PC.

Travaux : – **Salle des fêtes** : Suite à une météo pluvieuse, le ravalement de façade a été reporté au printemps – **Aire de jeux** : Suite à une météo pluvieuse, l'installation de l'aire de jeux a été reportée – **Atelier communal** : Présentation du projet de la plateforme de compostage et stockage.

Divers : – **Eglise** : Les sociétés Lieby et Hug sont sollicitées pour réaliser un devis pour la réparation des vitraux de l'église – **Atelier communal** : – Devis pour un sécateur à batterie de 225 € – Révision de la tondeuse et sablage du carter par M. le Conseiller Patrick WEISS – Demande de devis à la société Distel pour l'acquisition d'une échelle sécurisée.

- le 05.02.2025 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Relecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20.01.2025 – Elaboration du Blettla.

- le 24.02.2025: **Commission Finances.**

Ordre du jour : – Préparation du budget 2025.

- le 03.03.2025 : **Commission réunie.**

Ordre du jour : – Présentation du budget primitif 2025.

- le 11.03.2025 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction d'1 CU, 2 DP et 1 PC.

Travaux : – **Atelier communal** : Présentation de la mise en place d'un mur au fond de la cour avec une dalle béton afin de réaliser une plateforme de compostage et stockage. Le devis de la société SARL Hirth est validé par la commission pour un montant de 8 965.50 € TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du SM4.

- le 12.03.202 :

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

- **Commission Transition Energétique.**

Ordre du jour : – Préparation des documents pour le marché de la maîtrise d'œuvre.

13. DIVERS.

- Lecture du courrier de la Commune de Brignais invitant une délégation de Schweighouse les 7, 8 et 9 décembre à une rencontre amicale entre Hirschberg, Niederau et Brignais. Cette rencontre sera l'occasion de visiter une exposition de tableaux de M. Karlheinz Treiber, premier adjoint d'Hirschberg et artiste-peintre et également de participer à la fête des Lumières.

- M. le Maire informe que l'association de jumelage d'Hirschberg viendra visiter Schweighouse le vendredi 11 juillet 2025. Le groupe sera composé de 35 personnes. A cette occasion, une « Rose de l'Amitié » avec une pancarte de l'association sera offerte par Hirschberg.

- M. le Maire souhaiterait commander une banderole en soutien à Mme Cécile, emprisonnée depuis le 07 mai 2022 en Iran. Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à cette démarche.

- Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN informe qu'une demande de subvention a été validée à la CeA pour le remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes en leds. Le devis de la société Spie peut être signé.

- M. l'Adjoint Michel SCHMITT informe que la journée citoyenne aura lieu le samedi 24 mai 2025. Une réunion de préparation sera organisée prochainement.

- Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER rappelle que la journée de travail à la salle des fêtes aura lieu le 22 mars prochain.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h27.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAGEL

Le Maire,
Bruno LEHMANN